

GESTION DES DÉCHETS

Les emballages vides de produits fertilisants

Les engrais utilisés en agriculture génèrent des déchets, appelés emballages vides de produits fertilisants (EVPF). En Nouvelle-Calédonie, les emballages vides sont pris en charge par les installations de tri et de stockage, dans l'attente de pouvoir les recycler.

CONSEILS PRATIQUES

Les big-bags et sacs d'engrais usagés, correctement vidés, peuvent être gérés comme des déchets non dangereux et enfouis dans des installations de stockage, avec un accès aux professionnels le plus souvent.

Secouez les emballages et videz-les intégralement avant de les déposer aux quais d'apport volontaire.

En fagots, c'est plus pratique !

- > Big-bags 4 points pliés en 4 - 5 par fagot
- > Big-bags 1 point plié en 3 - 10 par fagot
- > Sacs aplatis - 50 par fagot

Manipulez toujours les produits fertilisants avec les équipements de protection requis : combinaison, gants, masque, lunettes et bottes.

Pour le stockage, il est recommandé de maintenir une distance de cinq mètres minimum entre les EVPF et les engrais.



Décret n° 2002-540 du 18 avril 2002

- > La rubrique 15.01.02 de la classification des déchets classe les emballages en matière plastique en déchets non dangereux.
- > La rubrique 15.01.10 classe les emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de telles substances en déchets dangereux.

Que faire des engrais non utilisés ?

Les engrais non utilisés peuvent être épandus sous certaines conditions. Pour tout renseignement et conseil, contactez le dock des engrais de la Chambre d'agriculture.

POINTS D'APPORT ET TARIFS POUR LES PROFESSIONNELS :

POINTS D'APPORT ACCEPTANT LES EVPF	CONTACT	COÛT
Déchèterie de Yaté	Mairie de Yaté : 46 41 16 Déchèterie de Yaté : 84 36 74	2 000 F/passage
Déchèterie de Ducos	Déchèterie de Ducos : 28 75 55	Apports mensuels < 1 tonne : 17 750 F HT/mois Apports mensuels > 1 tonne : 17 750 F HT/tonne Option carnet prépayé
ISDND de Gadji	CSP de Gadji : 05 12 34	Apports mensuels < 1 tonne : 16 144 F HT/mois Apports mensuels > 1 tonne : 16 144 F HT/tonne Option carnet prépayé
Déchèteries de Boulouparis, La Foa, Bourail, Thio	SIVM Sud : 44 32 28	1 500 F/passage ou 45 000 F/an
ISDND de Lifou	Mairie de Lifou : 45 50 00	Gratuit
ISDND de la Roche à Maré	Mairie de Maré : 45 41 07	Gratuit
Dépotoirs de Voh, Koné, Pouembout	Sivom VKP : 42 48 56	Véhicule léger : 500 F/passage Poids lourd : 10 000 F/passage
ISDND de Kaala-Gomen	SIVM Nord : 42 54 84	Véhicule léger : 500 F/passage Poids lourd : 1 000 F/passage

- Les déchèteries, ou quais d'apport volontaire, sont des centres de tri et de transfert des déchets.
- Les ISDND sont des installations de stockage des déchets non dangereux. Elles sont toutes deux soumises à la réglementation ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement).

Pour en savoir +

Chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie - Dock des engrais - Tél. : 25 96 45 - engrais@canc.nc
Service développement durable - Tél. : 24 31 60 - cfontfreyde@canc.nc